

QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES* ENTRÉS SUR UNE FORMATION RELEVANT DE L'OBJECTIF « MISE A JOUR DES COMPETENCES » ?

[Dispositifs AIF de Pôle emploi – hors objectifs « Création d'entreprise » et « Obtention d'une qualification »]

*Stagiaires demandeurs d'emploi entrés en formation professionnelle continue en 2019 et interrogés 6 mois après leur formation



Un objectif qui concerne un stagiaire sur dix relevant de l'offre de formation de la Région et de Pôle emploi en Pays de la Loire

En 2019, 22 400 stagiaires¹ sont entrés en formation sur le dispositif AIF (Aide Individuelle à la formation) proposé par Pôle emploi en Pays de la Loire. Ces formations visent plusieurs objectifs et principalement l'obtention d'une certification (72% des entrées), la professionnalisation² (17% des entrées), le perfectionnement et l'élargissement des compétences (4%) ou encore la création/reprise d'une entreprise (3%).

Pour mémoire, sont analysés dans cette partie uniquement les résultats pour les stagiaires ayant bénéficié du dispositif AIF mais ayant déclaré ne viser ni l'obtention d'une certification, ni la création/reprise d'une entreprise. Cela concerne 5 540 stagiaires en 2019, soit 11% des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'offre régionale de formation de la Région Pays de la Loire ou de Pôle emploi cette année-là.

Des stagiaires plus âgés, plus souvent diplômés

Comme en 2018, ce dispositif enregistre une part des moins de 26 ans plus faible que les autres dispositifs (10% vs 29%), et a contrario une part des 50 ans et plus, supérieure (20% vs 13%).

La part des stagiaires possédant un diplôme d'études supérieures atteint 30% pour ce dispositif, soit 10 points de plus que pour l'ensemble des dispositifs de formation. En revanche, un stagiaire sur cinq ne détenait aucun diplôme à l'entrée en formation (un sur quatre tous dispositifs confondus).

A noter que la part des hommes est légèrement supérieure parmi les stagiaires de ce dispositif (57%)

comparativement à l'ensemble des dispositifs (51%).

Parmi les stagiaires qui étaient demandeurs d'emploi la semaine précédant leur entrée en formation (78%), 50% se sont déclarés être en recherche d'emploi depuis moins de six mois. Cette proportion est en hausse de 12 points par rapport à l'année précédente. Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent 27% des demandeurs d'emploi entrés dans ces formations, en baisse de 13% par rapport à 2018.

90% des stagiaires se sont inscrits à la formation sur leur initiative

Si l'ensemble des stagiaires souhaitent mettre à jour leurs compétences, ils ne visaient pas tous le même objectif. Pour plus d'un quart d'entre eux (27%), il s'agissait d'obtenir ou de renouveler une habilitation (habilitation électrique, CACES, FIMO...). Deux stagiaires sur dix souhaitent quant à eux se perfectionner dans des compétences spécifiques. Le 3ème objectif cité est l'aide à la construction du projet professionnel et concerne 16% des stagiaires.

Très peu d'abandon pour ce dispositif

Les stagiaires qui ont suivi une formation via le dispositif AIF ont pour la quasi-totalité d'entre eux suivi la formation dans leur entièreté. Le taux d'abandon observé ici est de 2% quand il est de 16% tous dispositifs de formation confondus.

¹ Source : Pôle emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/formation/form?fi=52&fl=1&lk=0&pp=201901-201912&ss=1>

² Les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Des difficultés encore présentes avant d'entrer en formation

Environ un stagiaire sur cinq a déclaré rencontrer des difficultés avant d'entrer en formation. Elles concernaient principalement des problèmes liés à la mobilité et à la santé. Près de la moitié des stagiaires les avaient résolues avant leur entrée en formation, essentiellement par leurs propres moyens.

A noter que 8% des personnes ayant suivi une formation de mise à jour des compétences ont la reconnaissance « travailleur handicapé ». Quasiment aucune d'entre elles n'ont eu d'aménagement du mode d'apprentissage mais, d'après ce qu'elles ont déclaré, cela n'a pas eu d'incidence sur leur capacité à suivre la formation.

Pendant la formation, un stagiaire sur cinq exerçait une activité professionnelle

19% des stagiaires interrogés ont déclaré exercer une activité professionnelle pendant qu'ils suivaient leur formation. Dans ces cas-là, les formations suivies avaient pour objectif l'obtention du permis B (27%), l'apprentissage d'un logiciel, de l'anglais, ou encore l'obtention d'une habilitation électrique (22%) ou bien la préparation à un CACES (17%). Pour les ¾ d'entre eux, la formation qu'ils suivaient leur

a alors permis de conserver cette activité professionnelle.

A noter par ailleurs que 15% des personnes interrogées ont rencontré des difficultés pendant la formation. Pour la moitié d'entre eux, il s'agissait de difficultés financières et pour 19% d'entre eux de problèmes de mobilité.

De multiples facteurs jouent sur l'insertion post formation

L'impact de la crise économique est indéniable

Six mois après être sortis de formation, 57% des anciens stagiaires de cet objectif sont en emploi. Cette proportion est en forte baisse par rapport aux résultats de l'enquête précédente. La situation économique liée à la Covid-19 a eu un impact majeur sur l'insertion des nouveaux formés. En effet, ceux qui étaient sortis depuis plus de 6 mois avant le 1er confinement intervenu en mars 2020 (et donc qui ont été interrogés avant cette date), étaient dans 62% des cas en emploi. Ce taux chute à 50% pour les anciens stagiaires interrogés après mars 2020.

Si la durée du contrat de travail ne semble pas impactée par la situation économique (55% des personnes en emploi occupent un CDD de plus de 6 mois ou un CDI), le temps de travail en pâtit : la part des temps partiels passe de 9% pour les personnes insérées en emploi avant le 1er confinement à 19% pour celles qui se sont insérées après le 1er confinement.

Si le taux d'insertion dans l'emploi des publics PIC et non PIC est proche, les conditions d'insertion diffèrent

Six mois après leur sortie de formation, 57% du public PIC est en emploi et 58% du public non PIC (en comparaison, respectivement 63% et 69% pour

la cohorte 2018). Si le taux d'insertion est proche pour la cohorte 2019, les conditions sont toutefois différentes. Ainsi, la moitié du public PIC qui est en emploi occupe un contrat à durée déterminée de moins de 6 mois, contre seulement ¼ du public non PIC. Le public PIC est également plus souvent « ouvrier » (36% des cas) quand le public non PIC est plus souvent « Employé ».

Il est probable que le public PIC, moins diplômé et plus éloigné de l'emploi, dispose d'un peu moins d'atouts pour s'insérer que le public non PIC, plus âgé, plus diplômé et plus expérimenté. En effet, les études antérieures réalisées par le Cariforef faisaient déjà le constat que détenir un diplôme agissait positivement sur l'insertion dans l'emploi et que les chances de trouver un emploi augmentaient avec le niveau de diplôme.

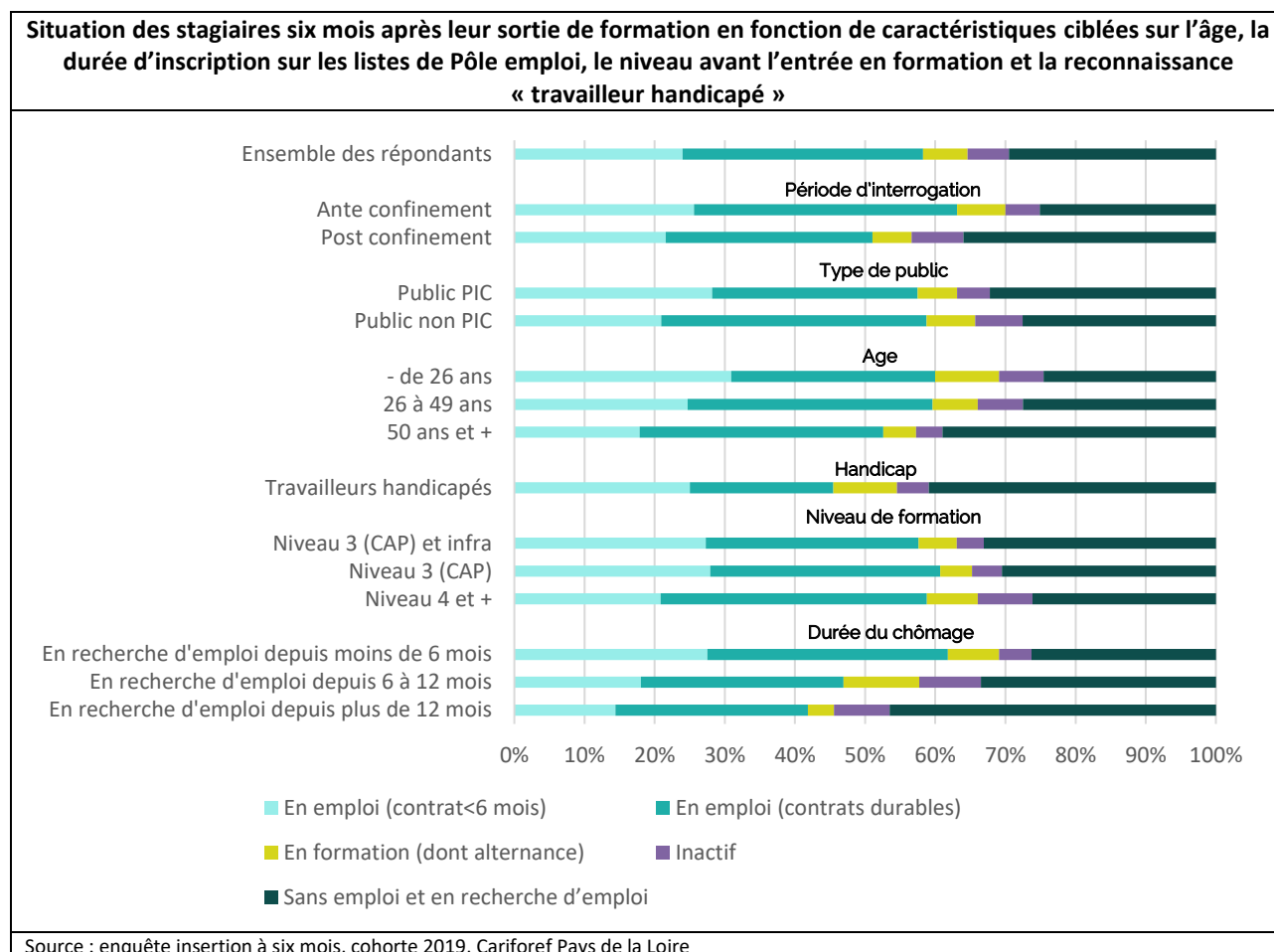
La durée d'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi influe elle aussi sur l'insertion

On note que plus la durée d'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi avant la formation est courte, meilleure est l'insertion. C'est ainsi que 62% des anciens stagiaires qui sont restés inscrits moins de 6 mois au chômage avant d'entrer en formation sont en situation d'emploi 6 mois après leur sortie de formation. Ce taux d'insertion diminue à 49% pour les demandeurs d'emploi inscrits plus de

12 mois et moins de 24 mois, et atteint seulement 28% pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans sur les listes de Pôle emploi.

Dans cet objectif, les femmes s'insèrent nettement moins bien que les hommes. Six mois après leur sortie de formation, elles sont 54% à avoir retrouvé un emploi contre 63% des hommes. Cela tient au

fait que les formations qui affichent un taux d'insertion élevé dans cet objectif sont celles qui aboutissent à l'obtention d'une habilitation ou d'un certificat (habilitation électrique, CACES, FIMO...) et que les stagiaires de ces formations sont dans plus de 8 cas sur 10 des hommes.



La finalité de la formation suivie a un impact certain sur l'insertion

Si l'ensemble des stagiaires souhaitent mettre à jour leurs compétences, ils ne visaient pas tous le même objectif. Pour plus d'un stagiaire sur trois, il s'agissait d'obtenir ou de renouveler une habilitation (CACES, Permis PL...). Le taux d'insertion de ces stagiaires est nettement plus élevé que pour les autres stagiaires puisqu'ils sont 67% à être en emploi 6 mois après leur sortie de formation.

Un stagiaire sur cinq souhaitait se perfectionner dans une compétence spécifique (essentiellement sur la prise en main de logiciel). Leur taux

d'insertion est un peu plus faible que la moyenne : 51%.

Plus d'un stagiaire sur dix a bénéficié d'une Aide Individuelle à la Formation pour financer son permis de conduire. Même si le taux d'insertion est plus faible que pour les autres six mois plus tard, détenir un permis de conduire permet de lever l'un des principaux freins à la mobilité rencontrés par les demandeurs d'emploi.

Moins d'un mois pour retrouver un emploi

Parmi les anciens stagiaires qui sont en emploi six mois après leur sortie de formation (57%), près d'un

sur deux (46%) a mis moins d'un mois pour retrouver un emploi. 30% ont mis entre un et trois

mois pour retrouver un emploi et 23% entre trois mois et six mois.

Répartition des stagiaires selon l'objectif visé et taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois		
	% de stagiaires	Taux d'insertion
Obtenir ou renouveler une habilitation (CACES, habilitation électrique, permis PL...)	36%	67%
Se perfectionner dans des compétences spécifiques (informatique, anglais...)	20%	51%
Obtenir le permis de conduire	12%	45%
Se former à un métier spécifique	9%	61%
Se faire accompagner dans la construction de son projet professionnel (bilan de compétences)	8%	41%
Autres formations	15%	59%

Source : enquête insertion à six mois, cohorte 2019, Cariforef Pays de la Loire

Plus du quart des anciens stagiaires exerce un métier dans le domaine du Transport-logistique

Parmi les personnes en emploi à six mois, 28% d'entre elles exercent un métier dans le domaine du Transport-logistique. Cela s'explique par la forte prédominance de cette spécialité dans les formations suivies. En effet, un tiers des personnes formées par le dispositif Aide Individuelle à la Formation a suivi une formation visant soit l'obtention d'un CACES, soit l'obtention d'un permis poids lourd.

Le second domaine d'insertion est celui du Commerce-vente, qui regroupe 11% des personnes en emploi. S'en suivent les domaines du BTP (9%), de l'Administration et de la gestion d'entreprise (8%) puis de la Santé-aide à la personne (7%).

Six mois après leur sortie de formation, la moitié des personnes en emploi ont signé un contrat de 6 mois ou plus (55%) et le plus souvent à temps plein (87%). Le tiers d'entre elles sont rémunérées entre 1 100

euros et 1 400 euros sur une base temps plein, et 57% ont un salaire supérieur à 1 400 euros.

Le niveau de leur rémunération semble être le point sur lequel elles expriment le moins de satisfaction (71% se déclarent satisfaits ou très satisfaits), comparé à la nature de leur contrat (90%) et leurs conditions de travail (87%).

Les anciens stagiaires en emploi six mois après leur sortie de formation, considèrent majoritairement (65%) que celui-ci est en lien avec la formation qu'ils ont suivie. Par ailleurs, 40% d'entre eux estiment que la formation leur a permis d'améliorer leurs conditions de travail ainsi que la reconnaissance de leur travail.

Six mois plus tard, 29% des anciens stagiaires sont sans emploi et en recherche d'emploi, 6% sont en formation et 6% sont inactifs

Une faible part des stagiaires de ce dispositif est retournée en formation (6%). Pour 70% d'entre eux, ils ont déclaré qu'il s'agissait de la suite logique de leur parcours. Pour les autres, il s'agissait d'une reconversion professionnelle.

Six mois après la sortie de formation, 29% des anciens stagiaires ont déclaré être sans emploi et en recherche d'emploi. Ce taux est supérieur de 9 points à celui observé en 2018. Comme pour les autres objectifs de l'Offre régionale de formation, la

situation économique liée à la crise sanitaire explique cette hausse. Avant le 1er confinement, la part d'anciens stagiaires en recherche d'emploi était de 25%. Cette part augmente pour atteindre 35% pour ceux interrogés après le 15 mars 2020.

Parmi les personnes sans emploi six mois après leur sortie de formation, un tiers d'entre elles ont toutefois connu au moins une situation d'emploi dans les six mois qui ont suivi leur formation. Pour 26% d'entre elles, il s'agissait d'un contrat d'une durée inférieure à un mois et pour 40%, leur contrat avait duré entre un et trois mois.

Par ailleurs, 63% des demandeurs d'emploi ont déclaré être accompagnés dans leur recherche d'emploi. Parmi eux, 88% utilisent la réponse à une offre d'emploi pour trouver un emploi, 83% réalisent des candidatures spontanées et 65% font appel à leurs réseaux personnel et professionnel.

Notons également que la part des inactifs a augmenté selon que l'on regarde les résultats avant

ou après le 15 mars 2020. Elle est ainsi passée de 5% à 7% (en 2018, cette part se chiffrait à 5%). En effet, certaines personnes sans emploi ont cessé leur recherche d'emploi et ne sont plus comptabilisées parmi les demandeurs d'emploi.

Parmi les principales difficultés évoquées par les demandeurs d'emploi dans la recherche d'un travail, l'âge et l'état de santé reviennent fréquemment (24% des stagiaires³). Ils évoquent également des problèmes de locomotion pour 19% d'entre eux (pas de permis, pas de véhicule, transports en commun inadaptés...), des difficultés à trouver une offre d'emploi qui corresponde à la formation suivie (10%), et considèrent que leur manque d'expérience professionnelle peut aussi être responsable de leur difficulté à trouver un emploi (17 %).

Un niveau de satisfaction toujours très élevé

Comme en 2018, une grande majorité des stagiaires interrogés six mois après leur sortie de formation se disent satisfaits de la formation (93%). Ils considèrent que la formation suivie a répondu à leurs attentes (91%) et leur a permis d'acquérir de nouvelles compétences (81%). Par ailleurs, ils sont

95% à considérer que le formateur était attentif à leurs besoins.

A noter que pour 6 stagiaires sur 10, le fait de suivre une formation avait aussi pour objectif de leur faire reprendre confiance en eux. Cet objectif a été atteint pour la majeure partie d'entre eux (88%).

³ Les stagiaires évoquant ce type de difficultés sont pour 74% d'entre eux âgés de plus de 50 ans. Notons que les personnes de

plus de 50 ans représentent 26% des personnes sans emploi en recherche d'emploi.

Un peu de méthode...

L'analyse qui précède s'appuie sur l'exploitation des données issues de l'enquête téléphonique effectuée en collaboration avec un centre d'appels, entre septembre 2019 et novembre 2020, auprès d'un échantillon de stagiaires qui ont débuté au cours de l'année 2019, une formation relevant du Programme régional de formation en Pays de la Loire, et qui ont terminé cette formation au plus tard le 31 mars 2020. La méthode d'échantillonnage retenue pour cette étude est celle d'un échantillon par quotas. Les variables d'identification sont le dispositif de formation, le sexe, et l'âge.

Compte tenu des quotas définis par le Cariforef et respectés par le centre d'appels, la population répondante est représentative de la population mère.

Plus spécifiquement pour l'Objectif 5 « Mise à jour des compétences », la population répondante est de 1 084 anciens stagiaires (1 084 « AIF »).

...et des définitions.

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant du dispositif d'« Aide individuelle à la formation » (AIF).

L'AIF peut être mobilisée par Pôle emploi au bénéfice d'un demandeur d'emploi lorsqu'aucun autre dispositif ne peut venir financer les frais d'une formation en cohérence avec un projet professionnel. L'Aide individuelle à la formation (AIF) permet de (co)financer, dans certaines situations spécifiques, tout ou partie des frais pédagogiques d'une formation en vue d'un retour durable à l'emploi.

Les démarches individuelles de formation regroupent des actions de formations aux objectifs très variés.

Dans ce cas précis, sont retenues uniquement les AIF ayant bénéficiées à des stagiaires qui ne visaient ni l'obtention d'un diplôme ni la création ou la reprise d'une entreprise.



CARIFOREF des Pays de la Loire
12 boulevard Georges Pompidou 44200 Nantes
02 40 20 21 31

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>

info@cariforef-pdl.org

Direction-Administration : Valérie Lucas

Responsable de la rédaction : France Duquesnoy

Rédactrice : Barbara Commandeur



La publication et la synthèse de l'étude sont mises à disposition sous licence [CC BY NC SA 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).